

# CAHIER DES CHARGES

## Championnat Suisse de tennis (CS)

### en fauteuil roulant

---

#### A. Organisation

- 1.) La commission technique du tennis en fauteuil roulant (**CT Tennis**) de l'association Suisse des paraplégiques (**ASP**) cherche et approuve les candidatures des organisateurs du championnat Suisse en fauteuil roulant (**CS**) qui a lieu annuellement.
- 2.) La **CT Tennis** soutien les organisateurs du **CS** en leur fournissant renseignements, conseils et la mise à disposition d'un membre de la **CT Tennis**. Celui-ci est invité aux séances du comité d'organisation.
- 3.) La **CT Tennis** gère le cahier des charges pour les organisateurs du **CS**.
- 4.) Le **CS** est ouvert à tous les joueurs(ses) qui sont en possession d'une licence de sport de **I'ASP**. Toutefois, seuls les joueurs(ses) possédant un passeport suisse peuvent obtenir le titre de champion(ne) suisse.
- 5.) Le **CS** se déroule sur un seul week-end et a la priorité sur tous les autres tournois de tennis en Suisse.
- 6.) La **CT Tennis** règle avec les organisateurs le déroulement et le mode de jeu du **CS** (Round Robin, en groupe, etc.)
- 7.) Les organisateurs du **CS** peuvent faire une demande de parrainage auprès de **I'ASP** une année avant. Après approbation de la demande, les organisateurs reçoivent un soutien financier qui sera lié avec les conditions comme (annonce dans un libretto, banderoles, etc.)

---

#### B. Catégories

- 8.) Lorsqu'il y a moins de 3 joueurs(ses) ou moins de 3 équipes de double dans une catégorie celle-ci est annulée.

Lorsqu'il y a 5 joueurs(ses) ou 5 équipes de double c'est la direction du tournoi qui décide du mode de jeu (tableau ou Round Robin).

Lorsqu'il y a plus de 5 joueurs(ses) ou plus de 5 équipes de double on prend le mode de jeu normal, c'est-à-dire le tableau avec le système du KO.

- 9.) Simple
  - a) Dames



- b) Messieurs (N1 - N2 = Ligue A): Top 16 du classement Suisse **inclus si besoin** 2 Wild-cards
- c) Messieurs (N3 - N4 = Ligue B) : reste des joueurs
- d) Senior (50 ans et plus, Messieurs et dames sont dans le même tableau). ~~Sont exclus de cette catégorie les joueurs(ses) classés N1 du classement Suisse actuel.~~ **Lors de l'annonce, il est explicitement indiqué qu'une participation dans les catégories Open, Double et Seniors peut donner lieu à un maximum de quatre matchs par jour de jeu.**
- e) Junior jusqu'à 18 ans

#### 10.) Double

- a) ~~Dames: lorsqu'il y a trop peu de participants la **CT Tennis** décide si celles-ci peuvent jouer avec les messieurs~~
- b) ~~Messieurs (N1 - N4 = Ligue A / B): tous les joueurs jouent dans un seul tableau.~~ **Une seule catégorie, dans laquelle les équipes mixtes (hommes et femmes mélangés) peuvent également participer.**

#### 11.) Consolante

- a) Messieurs (N1 - N2 = Ligue A)
- b) Messieurs (N3 - N4 = Ligue B)
- c) Dames (seulement si il y a assez de joueuses)
- d) Senior (pas de consolante)
- e) Double (pas de consolante)
- f) Junior (seulement si il y a assez de joueurs(ses) )

---

### C. Remise des titres et prix

- 12.) Il y a des titres de champion Suisse dans les catégories suivantes : simple dames - simple messieurs ligue A - simple messieurs ligue B - Senior et Junior
- 13.) Un titre de champion suisse est décerné dans la catégorie double.  
~~Il y a remise des titres de champion suisse dans les catégories suivante, double dames - double messieurs ligue A/B.~~  
~~Les gagnants sont nommés "champion Suisse" dans leur catégorie.~~
- 14.) Tous les champions et vice-champions suisses reçoivent un **trophée et/ou un prix en nature.**
- 15.) Il appartient aux organisateurs d'attribuer d'autres prix en nature pour les autres classements.

---

### D. Mise en place du tirage

- 16.) C'est le classement semestriel Suisse qui fait foi pour le tirage des tableaux en simple (gérer par la **CT Tennis**).
- 17.) Le classement suisse actuel du semestre concerné est déterminant pour la liste des têtes de série dans les épreuves de double. Les positions de chaque joueur(se) sont additionnées, ce qui donne une valeur totale à l'équipe. **Le classement des dames est multiplié**



par 4 pour se rapprocher de l'équilibre. ~~Le classement des dames est additionné de 15 points de classement afin de se rapprocher d'un équilibre.~~ En cas d'égalité de valeur entre deux équipes, c'est le joueur/la joueuse le/la mieux classé(e) qui est décisif(e).

---

## E. Inscription

- 18.) L'inscription aux CS doit se faire dans les délais impartis au moyen du formulaire d'inscription correspondant. En général, les inscriptions (en All et Fr) **sont envoyées par e-mail environ 8 semaines** avant le début du tournoi.

Les inscriptions pour les CS doivent être envoyé au moyen d'un formulaire d'inscription adéquat. En général celui-ci est envoyé (en F et A) par poste environ 8 semaines avant le tournoi.

- 19.) Le délai d'inscription est **d'environ 3 semaines** avant le tournoi.
- 

## F. Confirmation

- 20.) **Environ 2 semaines** avant les CS, l'organisateur envoie aux joueurs(ses) la confirmation de participation avec la confirmation officielle et la liste des participants.

~~L'organisation du CS envoie les confirmations officielles aux joueurs(ses) avec la date et l'heure de leur 1<sup>er</sup> match et la catégorie dans laquelle ils joueront au plus tard 2 semaines avant le tournoi.~~

---

## G. Consigne

- 21.) Les matchs se jouent au meilleur des 3 sets avec tie-break dans chaque set.
- 22.) Lorsque le temps manque la direction du tournoi peut décider d'une réduction du temps de match (jeu sur un Long Set ou **super-tie-break** pour le troisième set, etc.).
- 

## H. Désistement, absence, retard

- 23.) Un joueur(se) qui renonce ou ne se présente pas à son match sans ~~un juste motif~~ **excuse valable**, perd son match par w.o.(walk over), ce qui équivaut à une défaite. La **CT Tennis** se réserve le droit de sanctionner le/la joueur(se).
- 24.) Un **retard sans raison** de plus de 15 minutes **entraîne la disqualification** et la perte du match par w.o. (walk over). La **CT Tennis** se réserve le droit de sanctionner le/la joueur(se).

---

## I. Arbitrage

- 25.) S'il n'y a pas d'arbitre principal, la direction du tournoi prend automatiquement le statut de l'arbitre principal.
- 26.) Des arbitres de chaise doivent être organisés au moins pour les finales des épreuves individuelles (dames, hommes, seniors, juniors).

---

## J. Classement Suisse

- 27.) Les résultats obtenus dans tous les matchs individuels comptent pour le classement suisse (voir règlement spécial).

---

## K. Soutien financier CT Tennis

- 28.) Les organisateurs du **CS** peuvent volontairement verser **une contribution volontaire issue des bénéfices réalisés** ~~un montant sur le résultat financier~~ à la **CT Tennis**, sur le compte : don + sponsor **CT Tennis** à l'ASP. La **CT Tennis** décide de l'utilisation de ce montant.

---

## L. Compétences

- 29.) Pour tous les points non mentionnés ci-dessus, ils seront appliqués selon les règlements usuels du tennis et du tennis en fauteuil roulant (voir le règlement officiel d'ITF).
- 30.) En cas de litige, c'est la **CT Tennis** qui fait office d'instance suprême.
- Approuvé lors de l'assemblée de la **CT Tennis** le 17 février 1998
  - Modifié le 11 février 2004 / approuvé le 3 avril 2004
  - Modifié le 29 janvier 2005 / approuvé le 29 janvier 2005
  - Modifié le 26 janvier 2009 / approuvé le 26 janvier 2009
  - Modifié le 8 octobre 2009 / approuvé le 26 décembre 2009
  - **Modifié le 7 décembre 2022 / approuvé le**

RSS Sport Suisse en fauteuil roulant de l'ASP  
CT Tennis

Matthias Hürlimann  
Responsable CT Tennis

Bleu : ~~texte supprimé~~

Rouge : **texte ajouté ou modifié**